ECF
AUDIT

QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
SAMANTHA PINAUD
DIRECTEUR DE MISSION

ASSOCIATION HANDEO

14, rue de la Tombe Issoire
75 014 PARIS

SIREN : 500 449 830 ; APE : 94 99Z

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

ECF AUDIT

QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
SAMANTHA PINAUD
DIRECTEUR DE MISSION

ASSOCIATION HANDEO
14, rue de la Tombe Issoire
75 014 PARIS

A l'assemblée générale de l'association HANDEO,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HANDEO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

PARIS – 34, RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS - 75001 PARIS - 01 85 09 07 09
ESSONNE – 161, AVENUE GABRIEL PÉRI - 91704 STE-GENEVIÈVE-DES-BOIS CDX - 01 69 51 11 51
cabinet@eucofi.fr - www.eucofi.fr - FAX : 01 69 51 13 45

MEMBRE INDEPENDANT FRANCEDEFI

SAS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS - AU CAPITAL DE 60 000 EUROS - RCS D'EVRY - SIRET 481 510 147 00012 - APE 6920Z - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE N° FR20 481 510 147 00012

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « changements de méthodes comptables » concernant la première mise en application du règlement ANC n° 2018-06 consolidé du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons porté une attention particulière aux modalités de comptabilisation et de recouvrement des subventions attribuées à l'association et à l'analyse des comptes de tiers.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

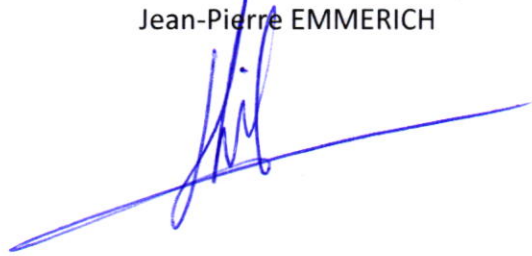
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,
Le 20 avril 2021

Le Commissaire aux comptes,
Jean-Pierre EMMERICH



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	*160 000*		*160 000*	*160 000*
Total I	**160 000**		**160 000**	**160 000**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	*517*		*517*	
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés				*31 911*
Autres créances	*58 317*		*58 317*	*153 864*
Autres postes de l'actif circulant				
Disponibilités	*170 618*		*170 618*	*93 992*
Total II	**229 452**		**229 452**	**279 767**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**389 452**		**389 452**	**439 767**
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairement compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Bilan passif

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Autres fonds propres	*44 000*	*44 000*
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	200 201	194 567
Excédent ou déficit de l'exercice	**17 386**	**5 634**
Situation nette (sous-total)	**261 587**	**244 201**
Total I	**261 587**	**244 201**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts et dettes financières diverses		41 713
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 017	42 535
Dettes fiscales et sociales	7 348	8 248
Autres dettes		31 570
Produits constatés d'avance	98 500	71 500
Total IV	**127 865**	**195 566**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**389 452**	**439 767**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	127 865	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	151 500	118 000
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	*14 945*	*48 932*
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	*70 824*	*596 903*
Contributions financières	*99 500*	
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges		1 600
Autres produits	6 204	113 034
Total I	**342 972**	**878 469**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	313 926	368 747
Aides financières	10 000	27 500
Impôts, taxes et versements assimilés		11 611
Salaires et traitements		314 643
Charges sociales		128 380
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		3 804
Dotations aux provisions		8 312
Autres charges	1 730	10 567
Total II	**325 656**	**873 564**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**17 317**	**4 905**
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	70	729
Total III	**70**	**729**
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**70**	**729**

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**17 386**	**5 634**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total des produits (I+III+V)	343 042	879 198
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	325 656	873 564
EXCEDENT OU DEFICIT	**17 386**	**5 634**

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.ecfaudit.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Annexe

partenaire d'avenirs
DUO SOLUTIONS

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.ecfaudit.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Annexe

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont caractérisés par les données suivantes :

-	Total du bilan	389 452 €
-	Total du compte de résultat	343 042 €
-	Résultat de l'exercice	17 386 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 Présentation de l'entité

Le projet de l'association HANDEO s'inscrit, d'une part, dans la continuité et l'esprit de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et, d'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre des droits de l'homme et de l'enfant ainsi que la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap ratifiée par la France en 2010 et l'Union européenne en 2011.

Les membres d'HANDEO entendent agir pour l'effectivité du droit des personnes handicapées et des personnes âgées de vivre dans la société avec la même liberté de choix que les autres personnes et du droit à la mobilité personnelle et à l'accessibilité. Ces droits ne sauraient devenir effectifs sans recours à des aides humaines, d'abord, et à des aides techniques adaptées, ensuite.

Ces aides humaines sont un moyen de compenser les conséquences d'une situation de handicap.

D'un point de vue éthique et sociologique, elles sont considérées comme une possibilité pour une personne en situation de handicap de réaliser son projet de vie et de s'accomplir en tant que citoyen. Les aides humaines participent à l'exercice des droits fondamentaux des personnes handicapées. Dans ce sens, elles impliquent de prendre en compte l'ensemble des personnes favorisant cet exercice, qu'elles relèvent du droit commun, du secteur social, médico-social ou sanitaire. D'un point de vue économique et administratif, les aides humaines sont considérées comme une prestation de services à la personne délivrée par une personne morale ou physique, dans le cadre d'un contrat de travail, d'un contrat de prestation, d'un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) ou de façon informelle, à titre onéreux ou à titre gratuit.

Dans cette perspective, HANDEO tire les conséquences du bilan de ses actions entreprises depuis 2007 qui s'articulent autour d'une finalité commune : accroître le pouvoir d'agir des personnes en situation de fragilité par la mobilisation des parties prenantes.

La volonté de l'association est de parvenir à rapprocher une offre de services globale avec les besoins et attentes des personnes handicapées à toutes les étapes de leur vie et quelle qu'en soit la cause en matière d'aide humaine, ou de tous autres moyens de compensation adaptés en tenant compte des réalités économiques et budgétaires actuelles et futures.

Pour les membres, la poursuite des objectifs, ci-dessus définis, ne saurait se concevoir sans la participation ou la contribution active des personnes en situation de handicap et des personnes âgées

Handéo est un outil collaboratif au service des personnes en situation de handicap, des personnes en situation de fragilité et en perte d'autonomie du fait de leur âge ou de leur situation sociale (personnes âgées, personnes exclues socialement et en situation de réinsertion).

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Annexe

Il est un lieu de rencontre entre ses membres, les partenaires et toute organisation, destiné à confronter les points de vue, produire, participer et contribuer à la réalisation de l'objectif initial.

A partir des besoins et attentes des personnes en situation de handicap, les objectifs de l'association sont :

- Produire de la connaissance sur l'offre de services, les pratiques et modalités d'intervention sur l'ensemble du territoire français ; la connaissance est issue de l'observation, des études ou des expérimentations
- Favoriser l'accessibilité universelle à l'information pour les utilisateurs, les administrations et les prescripteurs sur sa démarche d'amélioration de la qualité des services et sur l'intérêt de recourir à des services labellisés/certifiés Cap'Handeo ;
- Structurer, coordonner et développer l'offre de services et des prestations adaptées aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap ;
- Réaliser des prestations d'accompagnement à la création de labels ou dispositifs qualité
- Améliorer la qualité des prestations notamment via la création et le déploiement de labels/certifications Cap'Handéo

Handéo a développé l'activité de labellisation et certification en vue de structurer et coordonner une offre de services adaptée aux personnes en situation de handicap, en situation de fragilité et en perte d'autonomie. Cette activité de labellisation et certification a notamment pour objectif de garantir l'homogénéité de ces services.

L'action de Handéo passe par une grande attention portée à l'effectivité de l'accès aux droits – qu'il s'agisse du droit commun ou des droits relatifs aux personnes en situation de handicap. HANDEO s'efforce également de contribuer à l'instauration d'une meilleure coopération entre les acteurs de la compensation : services d'aide à domicile, lieux d'hébergement ou de domiciliation diversifiés, services de mobilité, sociétés de fourniture et maintenance d'équipements et d'aides techniques, ...

Dans le cadre de son objet, il est prévu la possibilité pour l'Association de créer ou de prendre une participation dans une organisation lucrative, si cela s'avérait nécessaire à la réalisation des objectifs précités.

2.2 Faits significatifs

Covid 19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement majeur.

Conformément au PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise n'a pas eu d'effet majeur sur son activité. En effet, les ressources de l'association sont basées sur les dotations de subventions et sur les cotisations des membres qui ont augmenté de 55% grâce à l'arrivée de nouveaux membres.

Néanmoins, sur l'exercice 2020, certains projets ont été décalés

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Annexe

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;

3.2 Dérogations aux principes comptables

Néant

3.3 Evènements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire étant toujours en cours à la date d'arrêté des comptes, l'association n'est pas en mesure d'en chiffrer l'impact sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. L'association estime cependant que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

3.4 Changements de méthodes comptables

L'application pour la première fois du règlement 2018-06 n'a entraîné aucun changement de règle de comptabilisation. Les seuls changements concernent la présentation du bilan, du compte de résultat et l'ajout d'information dans la présente annexe.

Selon la réglementation, la colonne de l'exercice 2019 du bilan et du compte de résultat établis au titre de l'exercice 2020 doit être présentée selon le règlement CRC N°99-01, alors que la colonne 2020 est présentée selon le règlement ANC N°2018-06. Cela conduit à une présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2020 selon deux règlementations comptables, ce que ne permet pas le logiciel utilisé, l'année 2019 ayant été établie, au niveau présentation, selon l'ANC 2018-06. Afin de respecter la règlementation imposant cette différenciation, figurent en annexe, un bilan et un compte de résultat établis selon le règlement ANC 2018-06 pour 2020 et le règlement CRC 99-01 pour 2019.

3.5 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Annexe

ACTIF	2020 (ANC 2018-06)			2019 (CRC 99-01)
	Brut	Amort. & prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Concessions, brevets, licences, logiciels				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilages				
Autres immobilisations corporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	160 000		160 000	160 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	**160 000**		**160 000**	**160 000**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	517		517	
Créances clients, usagers et comptes rattachés				31 911
Autres créances	58 317		58 317	153 864
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	170 618		170 618	93 992
Charges constatées d'avance				
Total II	**229 452**		**229 452**	**279 767**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**389 452**		**389 452**	**439 767**

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Annexe

PASSIF	2020 (ANC 2018-06)	2019 (CRC 99-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de repris	44 000	44 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	200 201	194 567
Excédent ou déficit de l'exercice	17 386	5 634
Situation nette (sous total)	**261 587**	**244 201**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	**261 587**	**244 201**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques Provisions pour charges		
Total III		
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		41 713
Avances et acomptes recus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	22 017	42 535
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	7 348	8 248
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		31 570
Produits constatés d'avance	98 500	71 500
Total IV	**127 865**	**195 566**
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	**389 452**	**439 767**

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Annexe

COMPTE DE RESULTAT	2020 (ANC 2018-06)	2019 (CRC 99-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	151 500	
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations de service	14 945	48 932
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	70 824	
Subventions		596 903
Produits liés à des financements réglementaires		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Contributions financières	99 500	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		1 600
Utilisations des fonds dédiés		
Cotisations		118 000
Autres produits	6 204	113 034
Total I	**342 972**	**878 469**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	313 926	368 747
Aides financières	10 000	
Impôts, taxes et versements assimilés		11 611
Salaires et traitements		314 643
Charges sociales		128 380
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		3 804
Dotations aux provisions		8 312
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 730	38 067
Total II	**325 656**	**873 564**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	**17 317**	**4 905**
PRODUITS FINANCIERS (III)	70	729
CHARGES FINANCIERES (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**70**	**729**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**17 386**	**5 634**
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**0**	**0**
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	**343 042**	**879 198**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**325 656**	**873 564**
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	**17 386**	**5 634**

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.ecfaudit.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Annexe

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

	Valeur brute début exercice **Approuvée**	Acquisitions	Cessions	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL (I)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL (II)				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées	160 000			160 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (III)	**160 000**			**160 000**
TOTAL (I+II+III)	**160 000**			**160 000**

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.ecofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Annexe

4.1.2 Tableau des amortissements

Non applicable

4.1.3 Tableau des dépréciations

Non applicable

4.1.4 Etat des créances

	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
Usagers et comptes rattachés			
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances	58 317	58 317	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	**58 317**	**58 317**	
(1) Montant : - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			

4.1.5 Détail des produits à recevoir

Non applicable

4.1.6 Evaluation des valeurs mobilières de placement

Non applicable

4.1.7 Détail des charges constatées d'avance

Non applicable

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Annexe

4.2 Passif

4.2.1 Variation des fonds propres

NATURE DES FONDS PROPRES	Solde d'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture
FONDS PROPRES					
Fonds propres/fonds associatifs sans droit de reprise					
Statutaires	44 000				44 000
Complémentaires					
Fonds propres/fonds associatifs avec droit de reprise					
Statutaires					
Complémentaires					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	**194 567**	5 634			200 201
Excédent ou déficit de l'exercice	**5 634**	-5 634	17 386		17 386
Autres fonds propres/fonds associatifs					
Emissions titres associatifs					
Avances conditionnées					
Autres : à préciser					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle des tiers financeurs					
SITUATION NETTE (I)	**244 201**		**17 386**		**261 587**
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL (II)					
TOTAL (I+II)	**244 201**		**17 386**		**261 587**

4.2.2 Tableau de suivi des fonds dédiés par projets

Non applicable

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.ecofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Annexe

4.2.3 Tableau des provisions pour risques et charges

Non applicable

.

4.2.4 Etat des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers (1)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	22 017	22 017		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	7 348	7 348		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	98 500	98 500		
TOTAL	**127 865**	**127 865**		
(1) Montants :				
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

4.2.5 Détail des charges à payer

Non applicable

4.2.6 Détail des produits constatés d'avance

Non applicable

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Annexe

5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Détail des financements publics

Financements publics	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	CNSA	Total
Concours publics						-
						-
						-
Subventions d'exploitation					70 824	70 824
						-
						-
Subventions d'investissements						
						-
						-
TOTAL	-	-	-	-	70 824	70 824

5.2 Charges et produits exceptionnels

Non applicable

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2019. L'nalyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non significatif au regard de l'importance des ressources de l'entité a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la direction de l'entité.

6.2 Engagements hors bilan

6.2.1 Engagements financiers

Non applicable

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Annexe

6.2.2 Dettes garanties par des suretés réelles

Non applicable

6.3 Informations relatives aux contrats de crédit-bail

Non applicable

6.4 Effectif moyen

Non applicable

6.5 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ne concernent que la mission légale de contrôle des compte et s'élèvent à 2 916 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce).

6.6 Information sur les rémunérations des dirigeants

- **Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles**

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, aucune rémunération n'a été versée aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles et salariés, ceux-ci étant tous bénévoles

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

7 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	QP du capital détenue (en %)	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par l'association et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par l'association	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par l'association au cours de l'exercice
A- Renseignements detailles sur chaque titre										
- Filiales (détenues à + de 50%)										
SAS Handeo Services	83 500	596 500	68,86%	160 000	160 000	2 584		1 164 284	-64 237	
- Participations (détenues entre 10% et 50%										
A- Renseignements globaux sur les autres titres										
- Autres filiales francaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations francaises										
- Autres participations étrangères										

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr